

depuis
1993

tate & associés

Audit - Expertise Comptable - Etudes & Formation - Conseil

Fiduciaire de Coordination d'Audit et d'Expertise Comptable
www.tateassociés.com



F I C A D E X

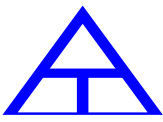
RÉPUBLIQUE DU NIGER
ÉCOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GÉOLOGIE (EMIG)
CENTRE ÉMERGENT AFRICAIN ENVIRONNEMENT
MINIER (CEA-EM-EMIG)
CREDIT IDA N° 6511-NE et DON IDA D 534-NE
Rue du CHU LAMORDE, Commune V
B.P. 732 Niamey – Niger
Tél : (+227) 20 31 57 97 / 20 31 51 00
E-mail : emig@intnet.ne
Niamey – NIGER

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE
Période allant du 20 août 2020 au 31 décembre 2021

Jun 2022

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE CRÉDIT IDA N°6511-NE et DON IDA D534-NE	03-04
RECOMMANDATIONS	05-14
1. Organisation générale	06-08
2. Gestion des immobilisations	09
3. Planification et gestion budgétaire	10
4. Gestion comptable et financière	11-13
5. Passation des marchés	14



depuis
1993

tate & associés

*Audit * Expertise-Comptable * Conseil * Etudes & Formation -*

Fiduciaire de Coordination d'Audit et d'Expertise Comptable

www.tateassocies.com



FICADEX

Lomé, le 30 juin 2022

**Centre Émergent Africain Environnement
Minier (CEA-EM-EMIG)**

Rue du CHU LAMORDE, Commune V

B.P. 732 Niamey – Niger

Tél : (+227) 20 31 57 97 / 20 31 51 00

E-mail : emig@intnet.ne

Niamey – NIGER

Attention : Monsieur le Directeur du CEA-EM-EMIG.

**RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE
CRÉDIT IDA N°6511-NE et DON IDA D534-NE
PÉRIODE ALLANT DU 20 AOÛT 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Monsieur le Directeur,

En exécution de la mission d'audit des états financiers du Centre Émergent Africain Environnement Minier (CEA-EM-EMIG) que vous avez bien voulu nous confier, nous avons, en conformité avec les normes internationales d'audit, procédé à une étude et à une évaluation du système de contrôle interne ainsi que des procédures comptables et administratives en vigueur.

L'audit couvre l'Accord de financement IDA (CREDIT N°6511-NE et DON D534-NE) du 08 mai 2020 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et la République du Niger.

L'évaluation que nous avons effectuée des procédures de contrôle interne ainsi que du système comptable et administratif de votre Centre a été indispensable à la bonne conduite de notre mission, car elle nous a permis de :

- a) juger de la fiabilité des procédures de contrôle interne et du système comptable et déterminer ainsi la nature, le calendrier et l'étendue des autres procédures de vérifications nécessaires pour la formulation de notre opinion sur les états financiers ;
- b) planifier et accomplir notre examen des états financiers.

Notre évaluation des procédures de contrôle interne et du système comptable dans le cadre de notre examen des comptes est effectuée sur la base de sondages sélectifs du système comptable et des informations afférentes, et ne détecte pas nécessairement toutes les faiblesses du système. Elle nous a néanmoins permis de mettre en évidence certains aspects qui, à notre avis, sont susceptibles d'être améliorés et pour lesquels nous avons formulé des recommandations.

Nous tenons à remercier le Directeur du Centre et tous ses collaborateurs qui ont bien voulu coopérer au bon déroulement de notre mission.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.



RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées (au nombre de douze (12)) à la suite de l'évaluation du contrôle interne se présentent comme suit et se rapportent aux cycles suivants :

- *Organisation générale ;*
- *Gestion des immobilisations ;*
- *Planification et gestion budgétaire ;*
- *Gestion comptable et financière ;*
- *Passation de marchés.*

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
1	<p><u>Réunion du COFIL</u></p> <p>Le Comité National de Pilotage (COFIL) dont la présidence est assurée par le MESR/I n'a pas tenu de réunions en 2020 et 2021, alors que l'Accord de financement et l'Arrêté portant sa création stipulent la tenue de deux (02) réunions par an.</p>	<p>Les décisions stratégiques d'orientation des activités du Projet ne sont pas prises dans les délais appropriés ;</p> <p>Ralentissement de l'atteinte des objectifs du Projet.</p>	<p>Tenir régulièrement les réunions du Comité National de Pilotage en conformité avec les dispositions conventionnelles l'instituant.</p>
2	<p><u>Manuel de procédures</u></p> <p>Le manuel de procédures administratives et comptables de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie a été révisé pour que les dispositions qui y sont contenues soient applicables aux activités du CEA-EM-EMIG. Toutefois, il nous a été donné de constater que ce manuel n'est pas adapté aux activités du Projet en ce qui concerne les procédures de planification et de gestion budgétaire, les procédures de gestion comptable et de reporting</p>	<p>Difficultés à appliquer les procédures.</p>	<p>Réviser le manuel de procédures pour l'adapter aux activités du Projet.</p>

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
	financier, les procédures de gestion de la trésorerie, la prise en compte des revenus générés, les indicateurs de performances, l'implication de l'AUA, etc.		
3	<p><u>Audit interne</u></p> <p>Dans le dispositif institutionnel, il n'a pas été prévu de recrutement d'un auditeur interne au niveau du CEA-EM-EMIG. Par conséquent, les activités de contrôle de la conformité des réalisations aux dispositions de manuel de mise en œuvre et de celles du manuel de procédures n'ont pas été réalisées au titre de la période sous revue.</p>	Non-conformité des réalisations aux dispositions du manuel de mise en œuvre et de celles du manuel de procédures.	Accélérer les négociations avec la Banque pour le recrutement d'un auditeur interne.
4	<p><u>Organisation comptable</u></p> <p>Dans le dispositif organisationnel consacré dans le PAD, il est prévu le recrutement d'un responsable de la comptabilité et de la gestion financière au plus tard trois (03) mois après la mise en vigueur du Projet.</p>	Retard dans la production des informations comptables et financières.	Finaliser le recrutement du responsable de la comptabilité et de la gestion financière du Centre et le former aux spécificités du Projet.

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
	<p>À la date de notre intervention, bien que le processus de recrutement tire à sa fin, ce responsable n'a pas encore pris service. Toutefois, une convention a été signée avec un Projet de la place pour un accompagnement en temps partiel de son Responsable Administratif et financier et de son Comptable aux activités comptables et financières du Centre.</p>		
<p style="text-align: center;"><u>Commentaires de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion du COPIL : Les Directeurs des CEA ont déjà pris attache avec le Ministère de tutelle pour la tenue effective et régulière de toutes les réunions du Comité National de Pilotage afin de se conformer aux dispositions prévues dans l'Accord de crédit. Cette démarche a permis la tenue d'un comité de pilotage en février 2022 suite auquel le MESR s'est engagé à organiser régulièrement les COPIL. • Le manuel de procédures : Nous avons pris acte de la recommandation formulée par l'auditeur ; des dispositions seront prises pour réviser le manuel de procédures en tenant compte de la réalité du Projet. • L'audit Interne : Nous avons déjà reçu la non-objection de l'IDA sur les TDR relatifs au recrutement de l'auditeur interne, l'avis de Manifestation a été lancé et deux (2) candidatures ont été reçues. Le processus est en cours. • Organisation comptable : Le comptable a été recruté et prendra service le 1^{er} juillet 2022. Les dispositions vont être prises pour sa formation sur les spécificités du Projet. 			

2. GESTION DES IMMOBILISATIONS

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
5	<p><u>Inventaire et codification des immobilisations</u></p> <p>Les travaux réalisés sur les immobilisations acquises par le Centre dans le cadre du Projet ont révélé l'absence de Procès-Verbal et de rapport d'inventaire, l'absence de code d'immobilisations sur environ 868 immobilisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes d'actifs ; - Dépenses inéligibles ; - Difficultés à s'assurer de l'effectivité des prises d'inventaire physiques ; - Difficultés d'assurer le suivi des immobilisations acquises. 	<p>Améliorer le suivi des immobilisations acquises dans le cadre du Projet en codifiant tous les biens acquis dans le cadre du Projet et en soutenant les inventaires physiques réalisés par des Procès-Verbaux et des rapports d'inventaire.</p>
<p>Commentaires de la Direction du CEA-EM-EMIG</p> <p><i>Le CEA-EM-EMIG prendra des dispositions pour codifier toutes les immobilisations acquises dans le cadre du Projet. Aussi des inventaires physiques seront matérialisés par des Procès-Verbaux et des rapports d'inventaire à la fin de chaque année.</i></p>			

3. PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
6	<p><u>Validation du PTBA</u></p> <p>Nos contrôles ont révélé que le PTBA n'est pas soumis au COPIL avant le 30 novembre de l'année précédente comme stipulé par les dispositions de l'accord de financement. Il n'est pas non plus soumis à la Banque dans les délais raisonnables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'exécution des activités du Projet ; - Réalisation de dépenses non autorisées. 	<p>Préparer et soumettre au COPIL et à la Banque le PTBA dans les meilleurs délais pour approbation et validation.</p>
7	<p><u>Dépassement budgétaire</u></p> <p>Nous avons constaté des dépassements budgétaires sur certaines lignes (acquisition de véhicule, réhabilitations) sans autorisation explicite du bailleur de fonds.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension de l'Accord de financement ; - Exécution de dépenses non autorisées ; - Dépenses inéligibles. 	<p>Requérir l'avis de non-objection explicite du bailleur de fonds pour tout dépassement de budget.</p>
<p><u>Position de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Validation du PTBA</i> : <i>Le PTBA sera soumis au COPIL et à la Banque dans les meilleurs délais pour l'approbation et la validation.</i> • <i>Dépassement budgétaire</i> : <i>Les dépassements budgétaires seront soumis à l'avis de non-objection de la Banque.</i> 			

4. GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
8	<p><u>Tenue de la comptabilité du Centre</u></p> <p>À la date de notre intervention, l'équipe du Projet n'était pas entièrement constituée.</p> <p>Le comptable principal recruté n'a pas encore pris service. Une convention a été signée avec un Projet de la place (PRODEC) pour que son Comptable principal et son RAF assurent la gestion comptable du Projet en attendant le recrutement d'un comptable titulaire du Centre. Le comptable du PRODEC a rencontré des difficultés pour sécuriser les pièces comptables, n'étant pas sur place. Il a parfois eu du mal à suivre la traçabilité des pièces. Il a par ailleurs cumulé des tâches incompatibles d'autorisation, de détention, d'enregistrement et de contrôle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la tenue de la comptabilité ; - Difficultés à retrouver certaines pièces justificatives ; - Erreurs possibles lors de la comptabilisation ; - Mauvaise traduction comptable de certaines opérations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la finalisation du recrutement du comptable principal ; - Remédier au cumul des tâches incompatibles du comptable.

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
9	<p><u>Référentiel comptable utilisé</u></p> <p>Le référentiel indiqué dans les notes aux états financiers est le SYSCOHADA alors que le manuel de procédures révisé prévoit la tenue d'une comptabilité publique.</p> <p>Par ailleurs, le schéma général du système comptable ainsi que les schémas d'écritures ne sont pas proposés dans le manuel.</p>	Erreurs d'interprétation et de traitement comptable des opérations.	Relire le manuel de procédures en l'adaptant aux dispositions de l'accord de financement et en détaillant les schémas comptables nécessaires.
10	<p><u>Production des États Financiers</u></p> <p>Les comptes du Projet n'ont pas fait l'objet d'analyse. Les imputations, les saisies, les états de rapprochement bancaire élaborés par le comptable ne sont pas validés par le RAF.</p>	Anomalies significatives dans les comptes.	Analyser les soldes des comptes en fin d'exercice.
11	<p><u>Compte d'intérêts</u></p> <p>Le compte d'intérêts n'a pas été ouvert par le CEA-EM-EMIG.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation peu rationnelle des fonds du Projet ; - Non-respect des dispositions conventionnelles. 	Ouvrir un compte d'intérêt conformément aux dispositions de l'accord de financement.

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
<p style="text-align: center;">Position de la Direction du CEA-EM-EMIG</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de la comptabilité du Centre : <i>Le comptable a été recruté et prendra service le 1^{er} juillet 2022. Les dispositions vont être prises pour sa formation sur les spécificités du Projet. Au regard des risques révélés par l’audit dans la gestion de la trésorerie, le centre prendra des dispositions pour remédier au cumul des tâches incompatibles du comptable.</i> • Référentiel comptable utilisé : <i>Le CEA-EM-EMIG prend acte du constat de l’auditeur et mettra en œuvre les recommandations faites à ce sujet</i> • Production des États Financiers : <i>Le CEA-EM-EMIG prend acte du constat de l’auditeur et mettra en œuvre les recommandations faites à ce sujet.</i> • Un compte d’intérêt : <i>Nous allons procéder à l’ouverture d’un compte en banque (au nom du CEA-EM-EMIG) dédié à recueillir essentiellement les intérêts créditeurs générés par les ressources du Projet conformément aux dispositions de l’accord de financement.</i> 			

5. PASSATION DE MARCHÉS

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
12	<p><u>Passation des marchés</u></p> <p>Nos contrôles sur les dossiers de passation des marchés ont révélé que les demandes de cotations sont conduites en dehors du répertoire de prestataires préétabli et que les contrats sont signés avec des imprécisions (Le contrat type est reconduit avec des vides et des informations au choix non précisées).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de prestataires non économiques et non efficaces ; - Perte en cas de contestation des dispositions contractuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir annuellement (ou à une autre périodicité fixée d'avance) un répertoire des prestataires pour les consultations restreintes, sur la base d'une manifestation d'intérêt en fin de chaque période précédente ; - Se limiter au répertoire pour toute consultation restreinte ; - Renforcer les capacités du SPM en général.
<p><u>Position de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p> <p><i>Le centre a déjà pris les dispositions en lançant un Avis à Manifestation d'Intérêt (N°005/2022/EMIG/DCEA_EM-EMIG paru dans le Journal le Sahel du 30 mai 2022) pour la constitution de son répertoire de fournisseurs.</i></p>			